

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**
 31 boulevard Emile Roux
 CS 60 000
 16917 ANGOULEME Cedex 9
 SIRET : 200 070 639 00014



DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du jeudi 6 avril 2017

N° de délibération : 2017-20-CS	
CADRE :	Fonctionnement du syndicat
OBJET :	Adhésion au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente (CDG16)

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, son président.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		X		Pouvoir donné à M. Jérôme SOURISSEAU
M. François BONNEAU		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ
M. Jonathan MUÑOZ	X			

Sept (7) délégués sur huit (8) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que le Centre de gestion départemental assure un ensemble de missions obligatoires qui lui ont été attribuées par la loi du 26 janvier 1984 (article 14), portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**

Considérant que le CDG 16 de la Charente apporte à ses membres un appui et une compétence avérés afin d'accompagner Charente Numérique dans ses premiers recrutements et dans la gestion future des emplois de la collectivité ;

Considérant qu'il est précisé que la demande faite est réalisée à titre volontaire et ne sera effective qu'au 1^{er} janvier 2018 (cf. décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif au centre de gestion). Dès lors, aucune cotisation ne sera requise avant cette date ;

Considérant que, sans besoin d'être affiliées et pour toutes les collectivités du Département, le CDG 16 assure de manière obligatoire :

- ✓ une information sur le public et la publicité des créations de postes et vacances d'emplois,
- ✓ la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi,
- ✓ l'organisation des concours et examens,
- ✓ l'aide au reclassement des Fonctionnaires ;

Considérant que l'affiliation au CDG 16, permettra à Charente Numérique :

- ✓ de bénéficier des instances qui ont un rôle consultatif (Commissions Administratives Paritaires, Comité Technique et Comité Technique C.H.S.C.T, Comité Médical et Commission de Réforme,
- ✓ de bénéficier d'une assistance juridique statutaire et d'une aide concernant les comptes de droits en matière de retraite avec la mise à disposition d'un relais «CNRACL»,
- ✓ d'obtenir un remboursement du salaire et des charges salariales correspondant aux autorisations d'absence dans le cadre du droit syndical (concerne uniquement les collectivités de moins de 50 agents),
- ✓ d'obtenir une aide à la gestion des personnels,
- ✓ de profiter de l'organisation des sélections professionnelles par le Centre ;

Considérant que cette affiliation s'effectuera sur la base d'un financement à partir des cotisations dont le taux global est de 0,89 % avec une assiette assise sur la masse des rémunérations versées aux agents de la collectivité, telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie ;

Considérant que Charente Numérique a adhéré, par décision du Bureau n° 2017-10-BS, aux services « paie à façon » et « santé et prévention des risques professionnels » du CDG 16 ;

DECIDE :

- **d'approuver l'adhésion de Charente Numérique au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente ;**
- **d'autoriser le Président de Charente Numérique à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette adhésion.**

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU)	X			
M. François BONNEAU (pouvoir à M. Jacques CHABOT)	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU	X			
Collège Région				
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir à M. Jonathan MUÑOZ)	X			
M. Jonathan MUÑOZ	X			

M. Xavier BONNEFONT est absent, non représenté.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.



Le Président de Charente Numérique

Jacques CHABOT

